



Reversement de la pension alimentaire aux enfants

Par **dubndidu**, le **21/01/2010** à **22:56**

Bonjour,

J'ai 18 ans, et fais des études.

Ma mère perçoit la pension pour mes 2 frères et moi. Nous sommes tout 3 majeurs et faisons des études, nous percevons également une bourse sociale (type CROUS).

Notre part par enfant correspond à 400 euros chacun soit un total de 1200 euros.

Mon loyer est très élevé en raison de la ville dans laquelle je vie : 500 euros.

Le loyer est prélevé sur mon compte, mais la pension alimentaire est versé sur son compte.

Elle me fait des virements chaque mois pour le loyer. Je souhaiterais que ma part de pension alimentaire que mon père verse sur le compte de ma mère soit verser sur mon compte

Je ne m'entends pas bien avec ma mère, elle ne me paie rien je dois subvenir à tout.

Je vie très bien, je ne suis pas dans une situation de grande pauvreté.

Mais cette tension familiale autour de l'argent est juste insupportable.

J'aimerais être indépendante que ma mère arrête de mettre son nez dans mes comptes. Je perçois une bourse du CROUS suffisante pour vivre bien et celle-ci me permet même de contribuer à mon permis.

Néanmoins je suis totalement dépendante de ma mère et surtout de cette pension qui paie mon loyer. Elle me menace régulièrement lorsque je lui réclame que la pension me soit verser directement. Si je le fais, elle dit que je ne pourrais plus percevoir de bourse ou quoique ce soit car elle ne voudra plus me reconnaître dans son foyer fiscal...

Je n'ai pas demander les APL pour qu'elle puisse continuer à percevoir les allocations (que je ne vois pas! puisqu'elle ne paie concrètement de sa poche UNIQUEMENT MON FORFAIT TELEPHONIQUE)

Sans elle, je ne crains ne plus percevoir de bourse CROUS, elle me dit que je vais devoir payer mon assurance moi-meme : je n'ai aucune notion mais je ne comprends pas de quoi elle parle. L'assurance de mon logement est couverte par sa propre assurance qui ne lui a rien fais payer de plus (vivant dans un très petit studio)...

J'ai besoin de conseils pour savoir comment faire pour régler ce différent, comment obtenir le reversement de la pension sur mon compte (puisque le loyer est prélevé sur mon compte!), savoir si vraiment je lui coute un bras comme elle semble le sous-entendre.

Cordialement

Anne

Par **Laure11**, le **21/01/2010** à **23:01**

Bonsoir,

Vous demandez à votre père de vous verser directement la pension alimentaire puisque vous ne vivez plus chez votre mère.

Si votre père refuse, vous et vos frères pouvez saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander que cette pension vous soit versée directement.

De plus, vous pouvez demander également à ce que votre mère participe également au versement d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.

Par **dubndidu**, le **21/01/2010** à **23:09**

Bonjour,

pouvez-vous être plus précis sur la démarche ?

Je ne m'entends pas non plus bien avec mon père (en désaccord avec ma mère) Je suis pris entre deux feux ... J'ai déjà demandé à mon père qu'il me verse ma part de pension directement. Pour lui, c'est hors de question il souhaite passer devant un juge.

Par **Laure11**, le **22/01/2010** à **00:07**

RE-Bonsoir,

Saisissez en recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance avant que lui ne le fasse.

Vous êtes tout-à-fait dans votre droit de demander que la pension alimentaire vous soit versée directement puisque vous n'habitez plus chez votre mère.

Il faudra présenter au JAF un certificat de scolarité ainsi qu'un justificatif de domicile à votre nom. Idem pour vos 2 frères.

Vous êtes sûre d'obtenir l'accord du JAF.

Bonne chance.

Par **dubndidu**, le **01/04/2010** à **22:14**

Je me permet de reprendre mon ancien message.
Je n'avais finalement pas entrepris ces démarches.
La situation s'est aggravée.
Je vais donc faire ce que vous m'aviez conseillé.
Mais j'aimerais savoir à quel JAF je dois m'adresser ?
Celui de la ville où je vis ? celui où de la ville de divorce de mes parents, celui de la ville où
ma mere ou mon pere vivent ?
QUe dois-je écrire sur la lettre ?
J'ai déjà tous les justificatifs.